

En route vers la protection de la population

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **51 (2004)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«FORUM PBC 2003»

Collaboration entre les sapeurs-pompiers et la PBC

OFPP. Le nouveau système de protection de la population vise en premier lieu une collaboration optimale entre ses différents partenaires. Ceci est aussi valable pour le travail d'équipe entre les sapeurs-pompiers et la protection des biens culturels (PBC) lors d'incendies dans des bâtiments historiques, des archives, des musées ou des bibliothèques. Le n° 3 de la revue Forum PBC est consacré à ce sujet.

Une interview détaillée de M. Ernst Bischofberger, secrétaire de la Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF), permet de mettre en lumière non seulement la nécessité mais aussi les possibilités et les limites d'une collabora-

tion entre sapeurs-pompiers et PBC. Rino Büchel, chef de la PBC au sein de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), présente les nouveaux documents de travail qui seront utilisés dès 2004 pour l'instruction des sapeurs-pompiers et des membres de la

PBC. Des exemples en Suisse et à l'étranger montrent les différentes possibilités de collaboration entre les partenaires en matière de lutte contre les incendies dans des bâtiments historiques. Les coordonnées des organes de contact des sapeurs-pompiers de chaque canton sont précisées.

Les personnes intéressées peuvent commander gratuitement le «Forum PBC» auprès de l'Office fédéral de la protection de la population, PBC, Monbijoustrasse 51 A, 3003 Berne, tél. 031 322 52 74. □

INSTRUCTION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

En route vers la protection de la population

OFPP. Le dernier cours pour chefs de service de la protection des biens culturels a eu lieu à mi-novembre 2003 au Tessin. Le cours a été suivi par 16 participants provenant des quatre coins du canton. Une attention particulière a été portée aux quatre points suivants: 1. Connaissance et application des bases de la protection des biens culturels. 2. Evaluation et mise à jour des documents existants. 3. Collaboration avec les partenaires (conservateurs, sapeurs-pompiers). 4. Organisation et conduite du service de protection des biens culturels.

L'art. 5 du Deuxième Protocole additionnel de la Convention de La Haye apporte quelques nouveautés en matière d'instruction dans la protection des biens culturels. En effet, cet article dresse la liste des tâches qu'il convient d'entreprendre dans le domaine civil, par exemple le recensement des biens culturels. A l'organisation de protection civile de Lugano Città, divers dossiers étoffés concernant les lieux de culte sont à disposition. Les participants ont ainsi eu l'occasion de contrôler sur place que ces dossiers étaient complets. Ils ont ensuite pu faire quelques propositions pour intégrer les changements constatés aux planifications déjà existantes.

A chaque endroit, des différences ont été constatées par rapport aux documents. En voici quelques-unes:

- des travaux effectués à l'intérieur d'une église ont modifié l'aménagement de l'espace,
- certains biens meubles n'ont pas été signalés par les propriétaires lors du premier inventaire,
- des objets précieux prêtés par d'autres églises se trouvaient dans une sacristie.

Collaboration avec les services cantonaux de conservation des monuments historiques

Le Tessin a une longueur d'avance sur les autres cantons: en effet, la protection civile tessinoise est depuis des années organisée à l'échelon régional. C'est pourquoi chaque région a effectué, à sa manière, d'importants

travaux dans le domaine de la protection des biens culturels. En 2004, il s'agira d'intensifier la collaboration avec les services de conservation des monuments historiques. Le canton a élaboré une banque de données pour recenser, outre les aspects liés à la conservation des monuments, les biens culturels qui seront ensuite évalués et classés par les organes cantonaux spécialisés. A partir de 2004, et après avoir suivi une formation appropriée, les organisations de protection civile régionales pourront inventorier les biens meubles à l'aide de cette banque de données.

Collaboration avec les sapeurs-pompiers

La collaboration avec les sapeurs-pompiers devra elle aussi être renforcée. L'incendie de l'église Santa Maria delle Grazie de Bellinzone a relancé la question de la prévention et de la collaboration entre la protection des biens culturels (protection civile) et les sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Du côté des sapeurs-pompiers, des plans d'intervention ont été élaborés pour différentes églises et autres bâtiments au cours des dernières années.

Lors du cours, les participants ont pu assister à des travaux de restauration qui ont démontré que le travail préventif, à savoir la répertoriisation, la documentation, le repérage des dangers potentiels et l'information des organes spécialisés, est le moyen le plus efficace pour protéger les biens culturels. Le risque d'incendies et autres dangers ne peut



L'église Santa Maria delle Grazie est en restauration. Les participants ont pu examiner de nombreux détails de près.

pourtant jamais être totalement écarté. Il est donc indispensable que les services spécialisés concernés et les organisations collaborent étroitement. Pour ce faire, la protection de la population a mis sur pied une plateforme ad hoc.

S'exercer à la conduite

Tout au long du cours, l'accent a été mis sur la conduite afin de permettre aux participants de se familiariser avec les tâches qu'ils auront à remplir au sein de l'organisation régionale. Ils se sont exercés, lors de rapports et d'exercices portant sur différents objets, à analyser les différentes situations, à trouver des solutions et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à contrôler les résultats obtenus. □

PHOTO: M. MUSUMECI